



Panneaux photovoltaïques, promesse de gains

Par **Alpha736**, le **07/01/2016** à **13:54**

Bonjour, voilà un an que mes panneaux photovoltaïques sont installés. Ils fonctionnent convenablement, j'ai eu le droit à mes réductions d'impôts, jusque là tout va bien. En revanche, concernant la production photovoltaïque annoncée par le commercial lors de sa démarche à domicile ce n'est plus la même chose.

Sur le document à en-tête de la société la promesse de production est de 4500 kWh minimum, et le commercial a même noté une production plus proche de 6000 kWh par an ce qui correspondait à un gain de 1300 euros par an en revendant la production à EDF. Ce qui permettait de prendre un crédit sur 10 ans remboursé en grande partie par ce gain.

Il s'avère que ma production annuelle n'est que de 3045 kWh et don un gain de seulement 850 euros, donc loin de ce qui m'a été promis. J'ai donc été victime de DOL. J'aimerais donc connaître la procédure que je pourrais éventuellement mettre en action contre l'entreprise.

Merci.